



Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La MMQ annonce le versement d'une ristourne de 1 M\$

Montréal, le 6 avril 2022 — Le conseil d'administration de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a approuvé le versement d'une ristourne de 1 M\$ à ses membres admissibles au terme de l'exercice financier 2021.

Cette décision est soutenue par les bons résultats financiers de la MMQ qui sont attribuables à une saine gestion ainsi qu'à un hiver clément et un printemps doux en 2021. En effet, bien que la MMQ termine l'année avec un taux de sinistres net un peu plus élevé que l'année précédente, 55 % en 2021 comparativement à 46,7 % en 2020, aucun sinistre de nature catastrophique ne lui a été rapporté.

Après cette ristourne et malgré des coûts de réassurance plus élevés, la MMQ clôt l'année 2021 avec un surplus de près de 3 M\$, ce qui lui permettra de poursuivre sa préparation face aux nouveaux risques introduits notamment par les changements climatiques, en plus de soutenir ses projets.

« La gestion prudente dont fait preuve la MMQ depuis sa création lui permet de maintenir des conditions d'assurance intéressantes pour les organisations municipales, et ce, malgré un marché mondial en resserrement. L'engagement municipal dans la gestion proactive de leurs risques est essentiel pour mitiger les effets des changements climatiques et identifier rapidement les actions à mettre en place pour faire face aux nouveaux risques », a précisé Monsieur Jacques Demers, président du conseil d'administration de la MMQ, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC Memphrémagog.

Cette ristourne est versée alors que, cette année encore, la MMQ a continué de soutenir ses membres dans la prévention de leurs sinistres en investissant plus de 1,8 M\$ en services de gestion des risques.

La MMQ devient le Fonds d'assurance des municipalités du Québec

Mise sur pied en 2003 à l'initiative de la Fédération québécoise des municipalités afin de protéger le monde municipal des fluctuations importantes de primes imposées par les assureurs de dommages traditionnels, la MMQ a pleinement rempli sa mission au cours des 18 dernières années. Le 1^{er} janvier 2022, une autre étape de son histoire a commencé avec son intégration complète à la Fédération. La MMQ devient le Fonds d'assurance des municipalités du Québec et contribuera à offrir aux organismes municipaux des services pertinents et adaptés à leurs défis actuels et futurs. Ainsi, le Fonds poursuivra sa mission d'offrir et de développer les produits d'assurance nécessaires pour protéger les activités municipales, tout en préservant leurs conditions avantageuses.

Les municipalités du Québec continueront de bénéficier d'une expertise municipale incomparable en matière d'assurance de dommages ainsi que de prévention et de règlement des sinistres. La ristourne est un avantage qui sera également reconduit au sein du Fonds et prendra alors la forme d'intérêts versés aux Municipalités assurées.

